

HALTE AUX PRESSIONS POLITIQUES SUR LES CHIFFRES DE L'EMPLOI !

Les organisations syndicales Cgt, Unsa, Snu, Syntef-Cfdt et Sud du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement viennent de dénoncer dans un tract commun les pressions exercées sur la DARES, leur service statistique.

La gravité des faits exposés nous amènent à informer les agents de l'INSEE de cette situation.

Nous ne manquerons pas d'informer le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) de ces problèmes.

Les chiffres de l'emploi contestés par le gouvernement

Le Parisien du 11 janvier a publié un article intitulé « Le gouvernement va revoir les chiffres du chômage » reposant sur les confidences anonymes d'un « collaborateur » de Jean-Louis Borloo. Ce conseiller critique les « forts en maths » de l'INSEE et de la DARES, qui seraient aujourd'hui incapables de mesurer l'évolution de l'emploi dans les entreprises de moins de dix salariés. Or « en matière de recrutement, c'est sûrement dans les moins de dix que l'impact du CNE a été le plus fort : on leur a donc demandé (aux statisticiens, ndlr) de rectifier le tir », car « plusieurs dizaines de milliers d'emplois nouveaux, même partiels, restent aux portes des statistiques, se lamente-t-on dans les rangs gouvernementaux ». D'où une « nouvelle comptabilité des créations d'emploi » annoncée pour la mi-2006.

Au-delà des formulations agressives vis-à-vis du travail des statisticiens, le message du cabinet Borloo est dirigé vers l'opinion publique. Il faut faire croire que la situation de l'emploi s'améliore vite et fort grâce aux nouveaux contrats précarisant le travail des jeunes et des seniors. Et pour cela, il s'agit de décrédibiliser les statistiques actuellement disponibles tant qu'elles ne confirment pas le credo gouvernemental. Nous condamnons ces tentatives injustifiable de délégitimer le travail de la Statistique Publique. Elles ne nous étonnent pas de la part d'un gouvernement qui n'hésite jamais à dénigrer ses propres agents.

Améliorer la qualité des chiffres : bien sûr. Les dénaturer : jamais !

Pour notre part, nous avons toujours soutenu toute amélioration de la qualité des statistiques publiées par nos institutions. Celles de l'emploi sont sans doute perfectibles et les statisticiens y travaillent. Mais il est inexact que les chiffres publiés par l'INSEE et la DARES n'intègrent aucunement les entreprises de moins de dix salariés, ou ne couvrent pas les emplois aidés ou le secteur médico-social, comme l'affirme l'article du Parisien. Ces statistiques sont élaborées par recoupements entre différentes sources (enquêtes de la DARES et de l'INSEE, données de gestion de l'UNEDIC et de l'ACCOSS), et concernent l'ensemble des emplois salariés. Comme la plupart des statistiques destinées à l'analyse de la conjoncture, l'emploi donne lieu à plusieurs publications qui intègrent les sources d'information supplémentaires au fur et à mesure de leur disponibilité. Si les chiffres publiés ne montrent pas d'accélération de l'emploi dans les petites entreprises, contrairement aux espoirs placés par le gouvernement dans le CNE, c'est parce qu'aucune des sources existantes ne montre pour l'instant le moindre frémissement en la matière. Mais, effectivement, l'évolution de l'emploi dans certains secteurs pourraient être mieux connus dans des délais courts si les moyens de cette meilleure connaissance étaient donnés à la statistique publique. Cela ne pourrait qu'améliorer la précision des premières estimations disponibles.

Des pressions inacceptables sur la DARES

Notre inquiétude quant aux interférences politiques potentielles est d'autant plus grande que la DARES fait l'objet depuis plusieurs mois de pressions renouvelées de la part des cabinets des ministres Larcher et Borloo. Les délais de publication des « Premières Synthèses » s'allongent tant qu'il va devenir légitime de les juger anormaux. Plusieurs études prêtes à être publiées paraissent enlisées les raisons pouvant être diverses dans chaque cas. Il s'agit notamment d'études sur les licenciements, sur les effets du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) et sur le retour à l'emploi des chômeurs, ou sur les conditions de travail des salariés à 35 heures. Certaines de ces études seraient jugées peu opportunes sur le plan de la communication ministérielle, alors même qu'elles figurent au programme de travail officiel et public de la DARES.

Indépendance des statisticiens : de bonnes résolutions déjà oubliées ?

Le Conseil des ministres des Finances de l'Union Européenne a approuvé récemment un « Code de bonnes pratiques » pour les statistiques publiques rappelant l'indépendance technique dont doit bénéficier la statistique publique et les moyens qui doivent être mis à disposition pour que l'action publique puisse effectivement reposer sur une information de qualité. Il serait bon que le gouvernement français n'oublie pas ses engagements, y compris en terme de moyens suffisants.

Depuis ses débuts en 1993 la DARES remplit la double fonction, qui lui a été assignée par son décret de création, de fourniture d'études et d'évaluations pour l'aide à la décision gouvernementale, d'une part, et d'alimentation du débat social en travaux rigoureux et pertinents d'autre part. Si les termes employés dans un article ont pu être discutés ou si les délais de publication ont pu être allongés pour des raisons d'opportunité dictées par le cabinet d'un ministre, jamais cela n'avait empêché la parution d'une étude en usant du seul argument d'autorité. Si elle devait s'instaurer, une pratique d'interdiction « de facto » de publication de résultats d'études du programme de travail transformerait la DARES en un simple organe d'expertise et de communication au seul service du gouvernement en place. Ce serait une rupture radicale pour la Statistique Publique française dont serait remise en cause la qualité de « Bien public ».

Nous ne laisserons pas faire !

Nous alertons donc, en posant la question suivante : est-ce que le gouvernement actuel est prêt à sacrifier la crédibilité de la production statistique publique aux yeux de la presse et du grand public pour conforter l'affirmation de la réussite de sa politique en matière d'emploi ?

Pour notre part, conscients de notre responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens, nous nous engageons à ne pas laisser faire. Nous n'accepterons pas que le gouvernement s'attaque à l'objectivité et l'indépendance des statisticiens publics vis-à-vis du pouvoir politique. Soucieux de préserver la crédibilité de l'information diffusée par la Statistique Publique, nous interviendrons si la situation actuelle ne voyait pas d'amélioration.

Paris, le 15 février 2006

Le gouvernement va revoir les chiffres du chômage

Il a beau séduire les petites entreprises, le contrat nouvelles embauches n'est, selon le gouvernement, que partiellement comptabilisé par les instituts officiels. Ceux-ci devront donc revoir leur copie qui comporterait d'autres oublis.

PROMIS, JURÉ, rapporte un responsable ministériel, « il ne s'agit pas de tripatouiller les chiffres mais simplement de les affiner de manière à lever certaines imprécisions ». De fait, comme l'ont laissé entendre plusieurs ministres ces derniers jours - Jean-Louis Borloo, le ministre de la Cohésion sociale, Thierry Breton, celui de l'Economie, ou encore Renaud Dutreil, des PME -, le gouvernement souhaite voir corriger rapidement ce qu'il considère comme des « imperfections » des données statistiques touchant à l'emploi.

C'est que, comme l'ont constaté récemment les services du ministère de la Cohésion sociale, les instituts spécialisés - essentiellement l'Insee et la Dares - ont, semble-t-il, certaines zones d'ombre dans leur manière de compter. Ainsi, concernant le contrat nouvelles embauches, le CNE lancé le 4 août dernier par Dominique de Villepin, les collaborateurs de Jean-Louis Borloo se sont aperçus que les experts officiels n'avaient qu'une idée très floue de son application dans les entreprises de moins de dix salariés. Pris au dépourvu par la mesure « phare » du plan Emploi du Premier ministre, les forts en maths de l'Insee n'ont pas encore intégré totalement le CNE dans leurs modèles et se contentent, paraît-il, d'appliquer forfaitairement aux entreprises de moins de dix salariés les évolutions constatées dans les entreprises de dix à vingt salariés.

« Or, en matière de recrutement, c'est sûrement dans les moins de dix que l'impact du CNE a été le plus fort, affirme un conseiller. On leur a donc demandé de rectifier le tir. »

« Une polémique imbécile »

Autre oubli fâcheux pour le ministère de la Cohésion sociale : le secteur médico-social privé serait bizarrement très largement sur la touche. « Résultat, renchérit le conseiller, les embauches annoncées par les grandes associations et les entreprises de services à la personne se retrouvent sous-estimées dans les chiffres officiels. »

Enfin, troisième source d'erreur, le personnel contractuel du secteur public et des délégations de secteur public serait, lui aussi, aux abonnés absents. Là aussi, avec le retour des emplois aidés, plusieurs milliers de postes seraient restés dans l'oubli.

« Au total, plusieurs dizaines de milliers d'emplois nouveaux, même partiels, restent ainsi aux portes des statistiques », se lamente-t-on dans les rangs gouvernementaux. Voilà pourquoi, lors d'une réunion discrète entre les représentants du ministère de l'Emploi, de l'Insee et de la Dares, la décision de réformer le mode de calcul du CNE dans les très petites entreprises (moins de dix salariés) et la prise en compte des embauches dans le secteur médico-social privé devaient être adoptées hier. Et, selon nos informations, la nouvelle « comptabilité » des créations d'emploi devrait être opérationnelle d'ici à la mi-2006. « Cela devrait permettre de couper le cou à la polémique imbécile sur le lien supposé entre baisse du chômage et radiations, conclut un responsable ministériel.

Les créations de postes ont bel et bien eu lieu, mais elles sont encore mal prises en compte, c'est cela que nous allons modifier. »

Jean-Marc Plantade

CNE : vers une évaluation "scientifique" ?

Jeudi, 12 janvier 2006

<http://surlemploi.free.fr/serendipity/index.php?/archives/56-CNE-vers-une-evaluation-scientifique.html>



Chaque actualité sur l'évaluation du contrat nouvelles embauches : avant-hier un [article](#) dans Le Monde (entre autres) à propos de l'[enquête](#) du cabinet Fiducial et aujourd'hui quelques "fuites" dans Le Parisien sur la teneur de la première réunion, qui s'est tenue hier, du nouveau groupe de travail rassemblant les différentes institutions produisant des estimations d'emploi (INSEE, DARES, Unedic, ACOSS). Voici un petit billet d'humeur sur le sujet.

D'abord, l'enquête Fiducial est clairement à prendre avec des pincettes. Rappelons que le cabinet en question est un acteur du conseil aux petites entreprises, pas un institut de recherche indépendant... A la question : "qui vous a conseillé de recourir à un CNE ?", 69 % des chefs d'entreprises interrogés (300, tirés dans la base de clients du cabinets) répondent... Fiducial. En statistique on parlerait de "biais de sélection", mais là c'est un "sondage", c'est différent.

Et puis qu'importe, on a maintenant "des chiffres" et les journalistes, qui doivent (ou devraient, c'est selon) chaque mois expliquer que les données de l'ACOSS sur les déclarations d'embauches ne sont pas des créations nettes d'emploi, sont à l'affût de toute estimation (fiable ou non) des effets de substitution avec les autres formes d'emploi.

Alors voilà, selon l'enquête Fiducial, 29 % des entrepreneurs interrogés déclarent qu'ils n'auraient pas embauché sans l'existence du CNE. Il suffit d'appliquer le coefficient aux statistiques de l'ACOSS, et hop, on a une estimation des créations d'emploi liées au CNE. Enfin, il faut tout de même tenir compte du fait que, toujours selon l'enquête, un tiers des personnes concernées étaient déjà en poste dans l'entreprise. En gros, le fameux coefficient se réduirait en fait à 0.2.

Précisons que Fiducial se garde bien de faire ce raccourci statistique. Enfin, pas dans leur publication. Mais je lis dans Le Monde : *Si le CNE permet de créer 20 % de nouveaux emplois, cela est loin d'être dérisoire*, avance Jean-Marc Jaumouillé, responsable des enquêtes à Fiducial. Certes, il y a un "si"...

Pourtant, cette enquête est intéressante si l'on se garde de la tentation de s'en servir de la sorte pour plutôt se pencher sur sa dimension qualitative, qui n'a elle pratiquement pas été reprise (Le Monde fait exception sur ce point). En particulier, il apparaît que le CNE concernerait des embauches non cadres (97 %) et des personnes assez peu diplômées (78 % ont au plus un CAP ou un BEP) et plutôt jeunes (71 % de moins de 31 ans, moyenne d'âge de 28 ans). Cela me paraît assez logique, j'avais d'ailleurs dit un mot sur le dernier point dans un [précédent billet](#) au moment de l'adoption de la mesure. Encore une fois, ce sont des chiffres à manier avec beaucoup de précaution, mais ils me semblent tout de même un peu plus robustes que ceux que la presse a repris.

Intéressant aussi de noter que près de la moitié des chefs d'entreprises interrogés n'envisageraient doré et déjà pas de garder leurs salariés en CNE au-delà de la limite des deux ans.

Terminons par quelques mots sur les "fuites" de la réunion d'hier du groupe de travail rassemblant les différentes institutions produisant des estimations d'emploi et qui comptait également quelques représentants des cabinets ministériels concernés. L'article paru ce matin dans Le Parisien et titré "le gouvernement va revoir les chiffres du chômage" reprend largement les propos d'un "conseiller" du ministre de l'emploi selon lequel, en gros, les segments où le CNE créerait beaucoup d'emploi seraient justement ceux que les enquêtes de l'INSEE et de la DARES couvrent mal (pas de chance !). Le papier est émaillé de citations fort intéressantes de ce conseiller, mais la plus remarquable est sans doute celle sur laquelle l'article se termine : *"Les créations de postes ont bel et bien eu lieu, mais elles sont encore mal prises en compte, c'est cela que nous allons modifier"*.

Décidément l'évaluation "scientifique" des effets du CNE va être intéressante à suivre... D'ailleurs, nous créons une [catégorie spéciale CNE](#) sur ce blog, pour les (quelques) billets passés et, surtout, à venir, sur le sujet.

Posté par Yannick Fondeur dans [3.1.1. CNE-CPE](#) à [15:57](#)